



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2020

Convocation en date du 17 juin 2020

Étaient présents : Monsieur Hervé DAVAL, Président
Monsieur David DOZANCE, Vice-Président
Madame Jocelyne DURANTET, Monsieur Stéphane CANZANI, titulaires,
Madame Régine JONNIER, suppléante, représentant la commune de Notre
Dame de Boisset
Madame Sophie VACHOT, Messieurs Eric FEUGERE et Patrick PEDRINI,
titulaires représentant la Commune de Saint Vincent de Boisset

Était absent : Néant

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Secrétaire élue : Sophie VACHOT

Le président du SIES, Hervé DAVAL, et le vice-président, David DOZANCE, accueillent les nouveaux élus pour la première réunion du syndicat depuis les élections municipales de mars 2020 et leur prise de fonctions. Le SIES (Syndicat Intercommunal d'Équipement Sportif) gère la salle des sports intercommunale pour les communes de Notre Dame de Boisset et Saint Vincent de Boisset. Il compte 8 élus, dont 4 représentants pour chacune des 2 communes. Il se réunit en moyenne 3 fois dans l'année, en fonction des besoins et des décisions à prendre pour le fonctionnement ou l'investissement concernant la salle de sports. Les deux communes abondent le budget du SIES, selon la clé de répartition fournie chaque année par l'administration fiscale (pour 2020 : 58,10% pour Saint Vincent et 41,90% pour Notre Dame).

Un tour de table est proposé pour que chacun des nouveaux élus se présente.

1. Point sur les travaux réalisés

Un bilan est présenté des différents travaux qui avaient été décidés lors du dernier conseil syndical.

- **Téléphone rouge** : la ligne téléphonique existante, qui n'a aucune utilité, a été remplacée par un téléphone rouge qui permet des appels d'urgence. Cette décision fait suite aux recommandations de la commission de sécurité qui avait transmis ses avis aux élus pour la dernière réunion du conseil. La société TSA s'est chargée de ces travaux réalisés le 15 avril, pour un montant de 720 € TTC.
- **Alarme et bloc de secours** : la société LIS (Loire Incendie Sécurité) est intervenue le 8 juin pour déplacer et remettre en état le bloc diffuseur sonore d'alarme ainsi que pour réparer les blocs de secours qui étaient, pour certains, défectueux. Ces interventions se sont élevées à 871,69€ TTC.
- **Changement Stop-chutes** : conformément aux recommandations de la commission de sécurité, les dispositifs « stop-chutes » des panneaux de basket ont dû être remplacés, ceux

en place étant trop anciens et plus aux normes. La société JPS Maintenance est intervenue début mars pour un montant de 974,40 € TTC

- **Remplacement des gazerades** : le système de chauffage est vétuste et les systèmes qui pulsent l'air chauffé dans la salle devaient être remplacés. L'année dernière, l'une des quatre structures était tombée en panne et avait dû être changée en urgence. Il avait été décidé de remplacer les 3 autres structures au cours de l'année 2020, ce qui a été fait le 15 juin par la société E2S, pour un montant de 2245,20 € TTC.
- **Main courante extérieure** : dans le cadre des travaux de mise aux normes accessibilité (plan ADAP), il restait à installer le long de la rampe d'accès PMR une main courante, ce qui a été réalisé par la société M2B pour un montant de 1738,80 € TTC.

L'ensemble de ces travaux, qui avaient été décidés et validés par les membres du conseil syndical, s'élève à **6 550,09 € TTC**. Ils ont intégralement été réalisés à ce jour.

Pour rappel, la société Serraille avait été sollicitée pour des fuites au-dessus de la salle du judo (dojo). Elle était intervenue en urgence en novembre 2019 pour colmater ces fuites et nous avait ensuite transmis un devis de travaux plus complets pour assurer l'étanchéité du toit pour un montant de 1 413,60 €. Ce devis a été validé au cours de la dernière réunion de comité syndical. En raison de la crise sanitaire, les travaux n'ont pas encore été réalisés et devraient l'être dans les prochains jours.

2. Situation budgétaire et Projet d'aménagement global

La situation financière du syndicat est plutôt saine mais les marges de manœuvre restent relativement limitées en termes d'investissement. Il est rappelé que la chaudière est assez ancienne et une somme est provisionnée depuis plusieurs années pour la changer si elle tombe en panne.

L'emprunt en cours sera soldé cette année, ce qui permettra éventuellement de lancer une nouvelle ligne de crédit en cas de besoin ou pour financer des travaux ou de nouveaux aménagements. Dans la lignée des membres précédents du SIES, les élus du nouveau conseil syndical s'accordent pour estimer que la salle de sports est globalement en bon état et bien aménagée. Beaucoup de communes de notre taille ne disposent pas de salle de sports et d'équipement de cet ordre ; en conséquence, tous les élus sont d'accord pour limiter les investissements futurs au strict nécessaire.

Suite aux demandes des associations utilisatrices et à la vétusté constatée de la toiture (problèmes d'étanchéité), une réflexion sur un projet d'aménagement global a été engagée, qui concerne la toiture, la rénovation électrique, la réfection des murs (peinture) et la chaudière. Les élus se donnent le temps de la réflexion, souhaitent être accompagnés dans leurs choix, réaliser différents devis et estimer au plus juste le périmètre des travaux à engager. Une analyse financière doit également être menée.

A ce jour, des devis ont été demandés à différentes entreprises :

- Pour la réfection totale de la toiture, un devis estimatif a été transmis par la société Serraille pour un montant global de 67 931,52 € TTC
- Pour la modification des projecteurs électriques intérieurs (passage en LED) et extérieurs (passage en LED et amélioration de la détection), 2 devis ont été transmis :
 - o Société DNA : 2 522,96 € TTC

- Société Paul Teisseyre : 2 481,52 € TTC

Il est à noter que ces deux devis ne sont pas tout à fait équivalents en termes de prestations proposées.

- Une étude a été demandée au SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) concernant la rénovation de l'éclairage du bâtiment dans le cadre d'une politique de rénovation globale, incluant les coûts et les gains espérés en termes énergétiques et économiques sur 20 ans. Cette étude fait 2 propositions financières selon les options retenues :
 - mise en place de projecteurs LED sans variation : 17 280 € TTC
 - mise en place de projecteurs LED avec variation : 20 900 € TTC

Sur la base de ces différentes informations, il est décidé d'engager une réflexion à l'automne pour une prise de décisions avant la fin de l'année en intégrant les conséquences financières et budgétaires sur les prochains exercices. D'autres devis plus précis et équivalents devront être demandés pour pouvoir établir des comparatifs, et un accompagnement plus spécifique pourra être demandé au SIEL.

3. Questions diverses

Une demande a été formulée par l'ADAPEI de Riorges et de Mably, comme chaque année, pour une utilisation de la salle de sports. Les responsables souhaitent des créneaux les lundis, matin pour Riorges, après-midi pour Mably, en lieu et place du mercredi.

La demande est validée par les élus, en précisant que les écoles de Notre Dame et Saint Vincent restent prioritaires et devront pouvoir disposer de ces créneaux si elles le souhaitent.

Les joueurs de pétanque du lundi après-midi disposent de la clé de la salle de sports afin d'avoir un accès à l'éclairage extérieur et aux toilettes. Il avait été convenu qu'ils devaient se rapprocher de l'association BMS et de son président, Laurent Martin, pour être en conformité avec les règles d'accès et d'utilisation de la salle de sports. A ce jour, cela n'a pas été fait. Le responsable de la pétanque, Jean-Claude Bernay, sera invité à une réunion en mairie avec le président et le vice-président du SIES, ainsi que le président de l'association BMS, pour régler cette situation.

David Dozance rappelle que les associations doivent faire leurs demandes de travaux ou de subventions avant le 31 mars de chaque année, pour que le syndicat puisse les examiner et n'ait pas des demandes sans cesse tout au long de l'année.

Hervé Daval précise qu'un courrier va être envoyé dans les prochains jours aux associations utilisatrices de la salle des sports, pour leur demander leur planning pour l'année 2020-2021, et pour les informer de la situation sanitaire et des décisions prises en lien avec la Covid-19. A ce jour, la salle est toujours fermée, sous couvert d'un arrêté signé par le président du syndicat. Une réouverture est prévue en août, après les congés d'été, en fonction de l'évolution de la pandémie et dans le cadre d'un protocole sanitaire qui sera transmis aux présidents d'associations. Cette décision sera transmise et explicitée aux associations qui demandent une réouverture de la salle au plus tôt. Un nettoyage complet (intégrant les nouvelles contraintes liées au Covid) ainsi que le passage pour le contrôle de la légionnelle seront prévues semaine 34, pour une ouverture prévue de la salle des sports au 24 août.

Le secrétaire de séance

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JUIN 2020**SIGNATURES**

DAVAL Hervé	
DOZANCE David	
DURANTET Jocelyne	
JONNIER Régine	
CANZANI Stéphane	
VACHOT Sophie	
FEUGÈRE Éric	
PEDRINI Patrick	

La séance est levée à 19h45.